



PRESCRIPTION PROFESSIONNELLE

MISE EN PLACE DES CREPINES SUR LES OBTURATEURS DE FOND

1. OBJET

Une des décisions du GT Clapet de fond réuni après deux accidents, portait sur la reprise du montage des crépines, élément à part entière des obturateurs internes, les spécifications techniques des véhicules sont modifiées dans ce sens. En revanche pour la mise en place de ces crépines retirées au montage pour les véhicules construits pendant 10 ans environ entre 1997 et 2007 est aussi nécessaire.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette prescription professionnelle s'adresse aux exploitants membres du CFBP, et aux transporteurs pour l'ensemble des véhicules citernes.

3. PRESCRIPTION

- Les crépines seront remplacées dès la première ouverture du trou d'homme et au plus tard lors du prochain contrôle périodique comprenant l'épreuve hydraulique, soit pour l'ensemble du parc dans les 6 ans.

N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 2		
Edition 1	10/04/2008	Edition originale
Ce document est une prescription professionnelle établie par le CFBP à l'intention de ses prestataires		

CFBP – Comité Français du Butane et du Propane - La Défense, 8 Terrasse Bellini, 92700 PUTEAUX Cedex – France
Tel. 33(0)1 41 97 02 80 – Fax. 33(0)1 41 97 02 89 - www.cfbp.fr